



Municipalité du Village de  
Municipality of the Village of

**North Hatley**

## NOUVELLES DU CONSEIL

SEPTEMBRE 2015

L'édition de septembre des nouvelles du Conseil vous informe sur les points suivants:

1. Réponse à une préoccupation concernant notre dernière édition des Nouvelles du Conseil
2. Libération du paiement à la Sûreté du Québec suite à une entente de principes préliminaire entre la MRC Memphrémagog et la Société québécoise des infrastructures (SQI) concernant la construction d'un nouveau poste de la Sûreté du Québec
3. Mandat accordé à la firme Aqua Data pour l'inspection des bornes d'incendie dans le Village
4. Élargissement du mandat à Aquatech pour répondre aux nouvelles exigences du gouvernement provincial en matière d'eau usée
5. Élection partielle le 1<sup>er</sup> novembre 2015

### 1. Réponse à une préoccupation concernant notre dernière édition des Nouvelles du Conseil

Le Conseil débute cette édition des Nouvelles du Conseil en répondant à une préoccupation qui nous a été présentée récemment qui concerne notre dernière édition des Nouvelles du Conseil. Dans notre édition du mois d'août, une réponse a été donnée à une question posée par M. Donald Watt. La réponse du Conseil à cette question comportait l'affirmation que «Action North Hatley a pris position publiquement contre tout projet dans la zone inondable». Cette affirmation était basée sur le fait que des membres de ce groupe se sont prononcés publiquement ou ont fait du lobby contre la modification du schéma d'aménagement que la municipalité avait demandé aux autorités gouvernementales. Cette modification, afin de définir plus précisément la zone inondable, était une première étape nécessaire pour permettre un développement dans cette zone et cette précision supplémentaire au schéma d'aménagement a finalement été approuvée par les autorités concernées.

Nous avons été informé récemment par M. Paul St-Pierre, le représentant de Action North Hatley, que notre affirmation n'est pas une présentation exacte de la position de Action North Hatley et que, en ce qui a trait à la construction dans la zone inondable, le groupe reconnaît que «l'ajout d'espaces de vie supplémentaires au cœur du Village serait bénéfique pour tous».

Le Conseil est heureux d'entendre cela et espère que les membres d'Action North Hatley sauront apprécier les efforts du Conseil pour rendre la construction possible dans cette zone grâce à un plan de gestion et à un programme particulier d'urbanisme.

En ce qui a trait à la question originale de M. Watt, notre réponse doit demeurer inchangée, mais de manière à éviter tout malentendu, le Conseil n'attribuera à Action North Hatley que ce qui a été déclaré, dans leurs propres mots :

Pour établir sans l'ombre d'un doute l'appui au projet de condos parmi les électeurs admissibles, si Action North Hatley entreprend un sondage auprès des électeurs portant sur l'appui au projet de 230 condos dans la zone inondable, selon quels critères

le Conseil accepterait-il la précision des résultats?

Encore une fois, nous devons souligner qu'aucun projet n'a encore été soumis pour l'obtention d'un permis. Si la question s'appuie sur l'accord de principe qui a été adopté par le Conseil en mars 2014, qui mentionne 230 unités de différents types de logements (incluant des appartements pour personnes âgées) et non 230 unités de condos, puisque Action North Hatley a fait des déclarations publiques en réaction à cet accord à l'effet que «Le statut de North Hatley comme l'un des plus beaux villages du Québec serait brusquement terni» et «Le caractère intime du Village et un vrai sens de communauté serait perdu», le Conseil croit que ce groupe n'est pas en position pour entreprendre un sondage des électeurs et présenter des résultats non biaisés.

### 2. Libération du paiement à la Sûreté du Québec suite à une entente de principes préliminaire entre la MRC Memphrémagog et la Société québécoise des infrastructures (SQI) concernant la construction d'un nouveau poste de la Sûreté du Québec

Dans notre édition de juillet des Nouvelles du Conseil, nous vous informions de la décision du Conseil de retenir le paiement à la Sûreté du Québec dans le cadre d'un effort concerté de toutes les municipalités de la MRC Memphrémagog pour mettre de la pression sur le ministère de la Sécurité publique afin qu'il honore une entente contractuelle datant de 2007 afin de travailler avec la MRC pour construire un nouveau poste de police sur son territoire. Ceci a résulté en une entente préliminaire entre la SQI et la MRC Memphrémagog. Selon cette entente, la MRC construira et demeurera propriétaire du nouveau poste et la SQI louera les locaux de la MRC. Les premières estimations prévoient l'achèvement des travaux du nouveau poste de police dans un délai de 30 mois. Le Conseil a ainsi autorisé la libération du paiement à la Sûreté du Québec, mais sans les intérêts qui ont été facturés par la SQ pour retard de paiement. Le Conseil croit que la retenue de paiement était justifiée à la lumière de tous les paiements faits, en temps et au complet, par le passé pour une présence policière insuffisante causée par la distance qui devait être parcourue par les agents de la SQ.

### 3. Mandat accordé à la firme Aqua Data pour l'inspection des bornes d'incendie dans le Village

Puisque l'inspection annuelle des bornes d'incendie est un élément essentiel de la sécurité publique, le Conseil a donné le mandat à la firme Aqua Data d'inspecter toutes les bornes d'incendie à l'intérieur du territoire du Village. Le coût total de 2 750 \$ (plus déplacement et taxes) couvre 110 bornes d'incendie situées dans le Village de North Hatley et dans le Canton de Hatley. Le montant total sera réparti au prorata entre les deux municipalités.

### 4. Élargissement du mandat de la firme Aquatech pour répondre aux nouvelles exigences du gouvernement provincial en matière d'eau usée

En raison des obligations de contrôle et de divulgation qui sont devenues récemment la responsabilité des municipalités du Québec, le Conseil a approuvé l'élargissement du mandat déjà accordé à la firme Aquatech concernant le traitement des eaux usées. Le coût additionnel du mandat, afin de rencontrer les nouvelles exigences du gouvernement, est de 1 260 \$ par année (plus taxes).

### 5. Élection partielle le 1<sup>er</sup> novembre 2015

Une élection partielle se tiendra le dimanche 1<sup>er</sup> novembre prochain afin de pourvoir au siège numéro 3 au Conseil municipal. D'autres avis seront affichés aux endroits habituels dans le Village et sur le site Internet de la municipalité.

Ceci complète notre édition de septembre des Nouvelles du Conseil. Veuillez faire parvenir vos questions et commentaires à [communication@northhatley.org](mailto:communication@northhatley.org) ou par la poste à Conseil municipal; Village de North Hatley; 3125, ch. Capelton; North Hatley J0B 2C0. Vous pouvez aussi continuer à consulter notre site Internet et à assister aux réunions mensuelles du Conseil du village le premier lundi de chaque mois, à 19 h, au centre communautaire de North Hatley : 3127, ch. Capelton.



Municipalité du Village de  
Municipality of the Village of

**North Hatley**

## NEWS FROM COUNCIL

SEPTEMBER, 2015

The following September edition of News from Council will bring you up to date on these topics and recently adopted resolutions:

1. Council will begin this edition of News from Council by addressing a concern that was recently sent to us regarding our last edition of News from Council
2. Release of payments to the Sûreté du Québec following a preliminary agreement between the MRC Memphrémagog and the *Société québécoise des infrastructures* (SQI) regarding the construction of a new Sûreté du Québec station
3. Mandate given to the company Aqua Data for the inspection of fire hydrants in the village
4. Expansion of mandate given to the firm Aquatech in order to meet new provincial government requirements regarding greywater
5. Partial election to be held on November 1<sup>st</sup> 2015.

### 1. Council will begin this edition of News from Council by addressing a concern that was recently sent to us regarding our last edition of News from Council.

In our August edition of News from Council, a reply was given to a question that was asked by Mr. Donald Watt. Council's reply to this question included the statement that « Action North Hatley has taken a public position against any project taking place within the flood zone ». This statement was based on the fact that members of this group had either spoken out publicly, or lobbied against a change to the Land Use Plan (*Schema d'aménagement*) that the municipality had requested from government authorities. This change, to more precisely define the flood zone, was a necessary first step towards future development in this area and this added precision to the Land Use Plan was finally approved by the authorities concerned.

We have recently been informed by Mr. Paul St-Pierre, Action North Hatley's representative, that our statement is not an accurate reflection of Action North Hatley's position and that, in terms of construction within the flood zone, this group agrees that « additional living space in the heart of the village would be of benefit to all ». Council is very encouraged to hear this and hopes that the members of Action North Hatley can appreciate Council's efforts to make construction possible in this area with a management plan of the flood zone and a *Programme Particulier d'Urbanisme*.

In regards to Mr. Watt's original question, our response must remain unchanged but, in order to avoid any misunderstanding, Council will attribute to Action North Hatley only what it has stated, in its own words :

To establish without a doubt the support for the condo project among the qualified village voters, if Action North Hatley undertook a voter survey of the support for the 230 condo project in the flood plain, under what criteria would the council accept the

accuracy of the results ?

Again, we need to emphasize that no project has as yet been applied for. If your question is based on the agreement in principle that was adopted by Council in March 2014, which mentions 230 units of different housing types (including units for seniors) and **not** 230 condo units, since Action North Hatley made public statements in reaction to this agreement such as, « North Hatley's status as one of Québec's beautiful villages would abruptly end » and « The intimacy of village life and any real sense of community will be gone », Council feels that this group is not in a position to undertake a voter survey and provide unbiased results.

### 2. Release of payments to the Sûreté du Québec following a preliminary agreement between the MRC Memphrémagog and the Société québécoise des infrastructures (SQI) regarding the construction of a new Sûreté du Québec station.

In our July edition of News From Council, we informed you of Council's decision to withhold payments to the *Sûreté du Québec* as part of a concerted effort by all of the municipalities in the MRC Memphrémagog to put pressure on the Minister of Public Security to honor its 2007 contractual agreement in working with the MRC to build a new police station in its territory. This has resulted in a preliminary agreement between the SQI and the MRC Memphrémagog. In this agreement, the MRC will build and own the new station and the SQI will rent the premises from the MRC. Initial estimates place the completion of the new police station within a 30-month time frame. Council has therefore authorized the release of payments to the *Sûreté du Québec* but without the interest that has been charged by the SQ for late payment. Council feels that the withholding of payment was justified, in light of all past payments having been made in full and on time for an insufficient police presence caused by the distance that had to be travelled by SQ officers.

### 3. Mandate given to the company Aqua Data for the inspection of fire hydrants in the village.

Since annual inspections of fire hydrants are an essential part of public safety, Council has given a mandate to the firm Aqua Data for the inspection of all fire hydrants within the village.

The total cost of 2,750.00\$ (plus travel and taxes) covers 110 fire hydrants within the municipalities of the Village of North Hatley and the *Canton de Hatley*. This total cost is to be pro-rated between the two municipalities.

### 4. Expansion of mandate given to the firm Aquatech in order to meet new provincial government requirements regarding greywater.

Due to inspection and reporting obligations that have recently become the responsibility of municipalities in Québec, Council has approved the expansion of the mandate already given to the firm Aquatech, regarding the treatment of greywater.

The cost of this additional mandate in order to meet these new government requirements, is 1,260.00\$ per year (plus taxes).

### 5. Partial election to be held on November 1<sup>st</sup> 2015.

A partial election will be held on Sunday November 1<sup>st</sup> in order to fill seat number 3 on the municipal council. Further notices will be posted in the usual spots around the village and on the municipality's web-site.

This completes the September edition of "News from Council". Please send any questions and comments to [communication@northhatley.org](mailto:communication@northhatley.org) or by mail to The Municipal Council, Village of North Hatley, 3125, ch. Capelton, North Hatley J0B 2C0. You can also continue to check our website and attend monthly Village Council meetings on the first Monday of each month at 7:00 pm at the North Hatley Community Centre: 3127, ch. Capelton.